



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 655-2022-A modifiant le Règlement n° 655 concernant la vidange systématique des fosses septiques* lors de l'assemblée du 6 juin 2022.

Le règlement a pour objet de modifier l'article 19 du *Règlement n° 655* concernant les officiers municipaux.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 9 JUIN 2022**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière